

Crédits supplémentaires pour 2011  
(1<sup>ère</sup> série)

Préavis N° 2011/31

Lausanne, le 25 mai 2011

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2011, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	fr.	fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>7'993'900.-</u>	<u>306'200.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 31 du préavis)</i>	<u>1'073'100.-</u>	<u>0.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 38 du préavis)</i>	<u>82'000.-</u>	<u>0.-</u>

## A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et finances	Sécurité publique et sports	Culture, logement et patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement		Services industriels
<b>CHARGES PAR NATURE</b>	30 Charges de personnel	1'323'800 (indexation des traitements)						<b>1'323'800</b>	
	301 Traitements	336'700	28'000	52'900			155'700	<b>573'300</b>	
	303 Cotisations aux assurances sociales	29'000	7'000	4'600			13'600	<b>54'200</b>	
	304 Cotisations à la caisse de pensions	46'900		1'700			21'700	<b>70'300</b>	
	305 Assurance-accidents						1'100	<b>1'100</b>	
	310 Imprimés et fournitures de bureau						10'000	40'000	<b>50'000</b>
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				35'000		19'100	593'900	<b>648'000</b>
	312 Eau, énergie et chauffage			47'000					<b>47'000</b>
	313 Marchandises						10'600		<b>10'600</b>
	314 Entretien des biens immobiliers		50'000	402'000	90'000	1'720'000	126'000		<b>2'388'000</b>
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			87'000					<b>87'000</b>
	316 Loyers et redevances d'utilisation			128'500	5'200		16'800	25'800	<b>176'300</b>
	317 Déplacements, débours, dédommagements	9'000							<b>9'000</b>
	318 Autres prestations de tiers	30'000	25'000	387'000	169'000	150'500	207'400	140'600	<b>1'109'500</b>
	319 Impôts, taxes et frais divers	50'000			22'700		6'500		<b>79'200</b>
	352 Participation à des charges de communes				9'800				<b>9'800</b>
365 Subventions à des institutions	250'000	1'000'000	41'000			30'000		<b>1'321'000</b>	
390 Imputations internes				35'800				<b>35'800</b>	
<b>TOTAL PAR DIRECTION *</b>		<b>751'600</b>	<b>1'110'000</b>	<b>1'151'700</b>	<b>367'500</b>	<b>1'870'500</b>	<b>618'500</b>	<b>800'300</b>	<b>7'993'900</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>50'000</i>	<i>19'600</i>	<i>81'000</i>	<i>15'000</i>	<i>140'600</i>		<i>306'200</i>
Page du préavis		page 3	page 6	page 9	page 16	page 18	page 22	page 28	

(\*) Non compris l'indexation des traitements

**CHARGES DE PERSONNEL**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
30	Charges de personnel	fr. 545'774'700.-	fr. 1'323'800.-

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 2010, les traitements du personnel communal ont été indexés de 0.288 % (indice 104.2).

La précédente indexation de 1.46 % (indice 103.9) a été accordée le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		<b>S E R V I C E S</b>			<b>TOTAL PAR NATURE</b>
		<b>1200</b> Service du personnel	<b>1202</b> Cellule ARC	<b>1300</b> Service du développement de la Ville et de la communication	
<b>CHARGES PAR NATURE</b>	301 Traitements	129'000		207'700	<b>336'700</b>
	303 Cotisations aux assurances sociales	11'100		17'900	<b>29'000</b>
	304 Cotisations à la caisse de pensions	24'500		22'400	<b>46'900</b>
	317 Déplacements, débours, dédommagements		9'000		<b>9'000</b>
	318 Autres prestations de tiers			30'000	<b>30'000</b>
	319 Impôts, taxes et frais divers			50'000	<b>50'000</b>
	365 Subventions à des institutions			250'000	<b>250'000</b>
<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES</b>		<b>164'600</b>	<b>9'000</b>	<b>578'000</b>	<b>751'600</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Page du préavis		page 3	page 4	page 4	

**120 Service du personnel***1200 Service du personnel*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1200.301	Traitements	fr. 5'114'600.-	fr. 129'000.-
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 423'600.-	fr. 11'100.-
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 819'900.-	fr. 24'500.-

Afin de mener à bien les différentes missions du service :

- prolongation à durée limitée de 1.3 ETP (projets PeopleSoft)
- augmentation limitée dans le temps de 0.5 ETP (projet Equitas : suite au départ de la cheffe de projet et à 2 congés maternités simultanés).

### 1202 Cellule ARC

		Budget	Crédit suppl.
1202.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 1'000.-	fr. 9'000.-

Un budget de fr. 10'000.- avait été discuté et prévu pour ce poste par la cellule ARC. Suite à une erreur de saisie de la comptabilité, nous avons découvert que seule une somme de fr. 1'000.- était à disposition pour 2011. La présente demande a donc pour seule visée de rétablir dans la base informatique comptable le montant initialement prévu.

### 1300 Service du développement de la Ville et de la communication

		Budget	Crédit suppl.
1300.301	Traitements	fr. 3'419'200.-	fr. 207'700.-
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 285'000.-	fr. 17'900.-
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 523'300.-	fr. 22'400.-

#### Application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR)

La LHR oblige les communes suisses à introduire dans le registre des habitants les numéros fédéraux de bâtiment (egid) et de logement (ewid) figurant dans le registre fédéral des bâtiments (RegBL). Le délai imparti par la loi est le 31 décembre 2012. A partir de cette date, les propriétaires des bâtiments et/ou leurs mandataires devront fait figurer sur le contrat de bail les identificateurs egid et ewid. Le recours aux données des propriétaires est incontournable et de très nombreuses vérifications sont à prévoir. La nature compliquée des travaux oblige la Municipalité à prévoir une équipe adéquate pour exécuter ses tâches comprenant 5 auxiliaires, dès le 1<sup>er</sup> septembre, un collaborateur technique pour assistance à la conduite du projet et un informaticien, dès le 1<sup>er</sup> juin.

		Budget	Crédit suppl.
1300.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'105'000.-	fr. 30'000.-

En avril 2008, le Conseil communal a adopté une résolution souhaitant que la Municipalité participe à la mise sur pied d'une manifestation publique traitant des droits humains dans le monde, avec un accent particulier sur la Chine.

Le projet a été confié à Amnesty International qui, en collaboration avec la Cinémathèque, s'est proposé d'organiser un festival de cinéma sur les droits humains en Chine. Les organisateurs ont proposé de reporter le festival, initialement prévu en 2009, à fin septembre – début octobre 2010. Cette période ne convenant pas à la Municipalité pour des raisons d'agenda, la date du festival a finalement été déterminée, d'entente avec les organisateurs, soit du 23 au 27 mars 2011. Le montant de la contribution de la Ville à cette manifestation a été fixé à fr. 30'000.-, somme équivalente au coût de déplacement des municipaux en Chine en 2008. Un crédit supplémentaire de fr. 30'000.- avait été accordé en 2009, crédit qui n'a pas été dépensé.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1300.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 119'000.-	<b>fr. 50'000.-</b>

Le canton de Vaud vient d'adopter un nouveau dispositif social, les PC Familles et la rente-pont AVS. Le système vise à apporter une aide aux familles avec enfants de moins de 16 ans et aux personnes au chômage proches de l'âge de la retraite. Un référendum a été lancé contre ce dispositif, qui sera soumis au peuple le 15 mai prochain.

Les PC Familles s'adressent aux personnes domiciliées dans la canton de Vaud depuis au moins 3 ans, disposant d'un permis de séjour, qui vivent avec des enfants âgés de moins de 16 ans. La rente-pont concerne les chômeuses de plus de 62 ans et les chômeurs de plus de 63 ans en fin de droit, également domiciliés dans le canton de Vaud depuis au moins 3 ans.

Le Canton et les communes prennent en charge les deux tiers du financement. Pour le tiers restant, il est prévu de prélever une cotisation de 0.06 % sur le salaire déterminant pour l'AVS auprès des employeurs et des personnes salariées ou exerçant une activité indépendante.

Un référendum provenant des milieux économiques a été lancé contre ce projet, au motif de prélèvement supplémentaire sur les salaires que prévoit le projet.

L'adoption du dispositif se traduira par des effets positifs sur les finances communales :

- une cotisation supplémentaire sur les salaires des employés communaux, d'un montant estimé de 1 million par année pour l'ensemble du Canton
- un impact positif sur les recettes fiscales du fait des impôts payés par les bénéficiaires des prestations (1.3 million)
- des impacts sociaux combinés comprenant : hausse des prestations, part des employeurs au financement, réduction des dépenses RI représentant une économie globale de 4 millions (réduction de la facture sociale)
- au total, les communes devraient donc économiser 4.3 millions, tous effets confondus, dont 18 à 20 % à la charge de la seule ville de Lausanne
- les chiffres ci-dessus représentent les montants escomptés au titre de l'exercice 2011. Ils devraient augmenter pour atteindre 5.1 millions en 2014.

Selon la jurisprudence, les communes sont habilitées à s'engager dans une campagne pour une votation concernant un autre niveau institutionnel et pour autant que leurs intérêts soient directement touchés par l'objet soumis au vote. Ces deux conditions sont remplies en l'occurrence.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1300.365	Subventions à des institutions	fr. 3'970'000.-	<b>fr. 250'000.-</b>

Depuis longtemps, le Vivarium de Lausanne connaît une situation financière critique, qui est devenue dramatique il y a une année et demie environ. Si un plan de sauvetage n'est pas mis en œuvre, la fermeture du Vivarium deviendra inévitable. Des discussions ont été menées entre le Canton et la Ville afin de rechercher une solution viable, qui repose sur un effort partagé des deux partenaires. Il convient de rappeler que la Ville est le principal créancier du Vivarium (factures des SIL et impôt sur les divertissements) pour un montant de près de fr. 240'000.-.

Une solution viable ne peut reposer que sur un assainissement financier appuyé par une gestion transformée. Pour y arriver, les axes suivants ont été proposés :

- mise en place d'une nouvelle équipe de gestion, sans le fondateur du Vivarium
- restructuration du fonctionnement concernant la gestion animalière et muséographique
- insertion du Vivarium dans un réseau

- recherches de nouvelles recettes, en particulier basées sur la prestation de services notamment envers l'Etat
- assainissement technique et immobilier des installations.

Quant au volet financier, il repose sur les éléments suivants (en plus de la recherche de nouvelles recettes) :

- assainissement des dettes actuelles à hauteur de fr. 250'000.-
- apport financier (cash) permettant des travaux de remise en état urgents
- renégociation des crédits bancaires afin de diminuer la charge des intérêts
- augmentation de la subvention de l'Etat de fr. 40'000.- à 60'000.-
- maintien de la subvention de la Ville à fr. 60'000.-.

Le contrôle cantonal des finances, consulté sur le plan d'assainissement, a suggéré que la part de chaque partenaire soit fixée à fr. 250'000.- afin de maximiser les chances de réussite du projet. Le Conseil d'Etat et la Municipalité ont accepté cette proposition. L'alternative serait la faillite qui verrait la Ville perdre un montant équivalent à celui qui lui est demandé. Il faut relever encore que le bâtiment est inexploitable pour autre chose que sa destination actuelle, que le Vivarium est unique en Suisse (sa disparition serait pénalisante) et que les dégâts en matière de communication ne seraient pas à négliger.

Pour les raisons explicitées ci-dessus, la Municipalité a accepté le principe du sauvetage du Vivarium à parité égale avec l'Etat, soit fr. 250'000.- pour chacun des partenaires. Elle a aussi accepté de déléguer le chef du Devcom au Conseil de Fondation du Vivarium, afin de vérifier le bon déroulement du plan de sauvetage.

## 2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		2000 Administration et comptabilité	2101 Service des sports	2201 Inhumations et incinérations	2501 Office de la sécurité civile	
<b>CHARGES PAR NATURE</b>	301 Traitements	28'000				<b>28'000</b>
	303 Cotisations aux assurances sociales	7'000				<b>7'000</b>
	314 Entretien des biens immobiliers				50'000	<b>50'000</b>
	318 Autres prestations de tiers			25'000		<b>25'000</b>
	365 Subventions à des institutions		1'000'000			<b>1'000'000</b>
<b>TOTAL SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS</b>		<b>35'000</b>	<b>1'000'000</b>	<b>25'000</b>	<b>50'000</b>	<b>1'110'000</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>50'000</i>	<i>50'000</i>
Page du préavis		page 7	page 7	page 7	page 8	

**200 Service administratif***2000 Administration et comptabilité*

		Budget	Crédit suppl.
2000.301	Traitements	fr. 1'479'000.-	fr. 28'000.-
2000.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 123'000.-	fr. 7'000.-

Suite au départ à la retraite, au 31 décembre 2010, d'une collaboratrice n'ayant, en raison d'une absence pour cause de maladie qui s'est finalement prolongée jusqu'à fin 2010, pas pu prendre les jours de congé qui lui étaient dus, il a fallu payer ces derniers à l'intéressée sur l'exercice 2011.

En outre et surtout, le bureau de la comptabilité de direction, rattaché au Service administratif, doit faire face, depuis le 19 juillet 2010, à l'absence, pour cause de maladie, du sous-chef comptable, absence assortie de la démission du chef comptable, pour fin décembre 2010, avec arrêt effectif du travail le 16 novembre 2010, pour que l'intéressé puisse prendre les congés, auxquels il avait droit. Pour permettre d'accompagner l'entrée en fonction, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, du nouveau chef comptable, ainsi que d'accomplir les tâches les plus urgentes, il a fallu et il faut encore recourir à l'aide de collaborateurs internes et externes à l'administration communale, ce qui implique de payer des heures supplémentaires et des salaires.

Il apparaît donc, en l'état actuel de la situation, nécessaire, afin d'éviter un important dépassement dans les comptes de 2011, d'allouer un crédit supplémentaire de fr. 35'000.-.

**2101 Service des sports**

		Budget	Crédit suppl.
2101.365	Subventions à des institutions	fr. 5'276'500.-	fr. 1'000'000.-

En date du 30 juin 2009, le Conseil communal a adopté les conclusions du préavis N° 2009/17 du 8 avril 2009, "Aide financière en faveur du comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011". Cette décision autorisait la Municipalité à accorder une subvention de fr. 500'000.- et une garantie de couverture de déficit de fr. 500'000.- également au Comité d'organisation (CO) de la World Gymnaestrada Lausanne 2011. Ces sommes pouvaient être libérées sous forme de prêt immédiat, sans intérêt et sans garantie, et devaient être inscrites au budget de fonctionnement 2011, portant ainsi l'aide financière de la Ville à un maximum potentiel d'un million de francs.

Pour permettre au CO de la World Gymnaestrada Lausanne 2011 de faire face à ses besoins financiers, le million de francs en cause lui a déjà été versé, de manière échelonnée, entre 2009 et 2010.

Lors de l'établissement du budget de fonctionnement pour l'année 2011, il a été omis d'inscrire la somme de fr. 1'000'000.- (subvention : fr. 500'000.- et garantie de couverture de déficit : fr. 500'000.-). C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 1'000'000.-, à inscrire sous la rubrique 2101.365 "Subventions à des institutions" du budget du Service des sports, s'avère nécessaire.

**220 Service de la police du commerce***2201 Inhumations et incinérations*

		Budget	Crédit suppl.
2201.318	Autres prestations de tiers	fr. 90'000.-	fr. 25'000.-

Suite à des difficultés relationnelles au sein de l'Office des inhumations et des incinérations, qui se sont aggravées au fil du temps et qui n'ont pas pu être résolues, malgré plusieurs mesures prises par le passé, l'office s'est retrouvé confronté à une situation de crise.

Après audition des protagonistes et de l'encadrement, en collaboration avec le Service du personnel, il s'est avéré nécessaire de faire appel à un intervenant externe, avec mandat d'analyser la situation, puis de proposer et de mettre en œuvre des mesures propres à rétablir un climat de travail serein et constructif au sein de cette unité.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service de la police du commerce pour l'année en cours ne comprend pas le montant nécessaire pour absorber le coût de cette intervention, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 25'000.- s'avère nécessaire.

## **250 Service de protection et sauvetage**

### *2501 Office de la sécurité civile*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2501.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 110'000.-	<b>fr. 50'000.-</b>

Le fonctionnement du système de régulation du chauffage de la construction de protection civile des Bergières, qui est tombé en panne en 2010, devient des plus aléatoires. En effet, selon les entreprises spécialisées dans l'entretien de ce genre d'équipement, il n'existe plus de pièces de rechange pour ce type d'installation, qui date de 1975. De plus, l'office fédéral de la protection de la population (OFPP) n'autorise plus le système de régulation électronique, qui équipe l'installation existante, mais uniquement un système de régulation électronique, qui équipe l'installation existante, mais uniquement un système de régulation thermoélectrique. L'acquisition d'une nouvelle installation de régulation s'avère dès lors indispensable. Le coût total de celle-ci, y compris les raccordements électriques, s'élève à fr. 50'000.-, montant qui ne peut pas être supporté par le budget annuel de l'office de la sécurité civile. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

*Cependant, l'OFPP a admis de prendre en charge, par le biais d'une subvention, la totalité des coûts de cette opération, soit fr. 50'000.- enregistrée sur la rubrique 2501.460 "Subventions de la Confédération".*

### 3 CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S									TOTAL PAR NATURE
		3200 Forêts	3201 Domaines	3202 Vignobles	3300 Gestion des immeubles	3301 Immeubles du patrimoine financier	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3304 Division du logement	3600 Service de la culture	3700 Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne	
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements							42'800	10'100	52'900
	303	Cotisations aux assurances sociales							3'700	900	4'600
	304	Cotisations à la caisse de pensions							1'700		1'700
	312	Eau, énergie et chauffage							47'000		47'000
	314	Entretien des biens immobiliers	58'000	35'000			156'000	63'000		90'000	402'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		23'000	21'000					43'000	87'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation							128'500		128'500
	318	Autres prestations de tiers				150'000			235'000	2'000	387'000
	365	Subventions à des institutions							41'000		41'000
	<b>TOTAL CULTURE, LOGE- MENT ET PATRIMOINE</b>		<b>58'000</b>	<b>58'000</b>	<b>21'000</b>	<b>150'000</b>	<b>156'000</b>	<b>238'500</b>	<b>235'000</b>	<b>89'200</b>	<b>146'000</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>19'600</i>	<i>0</i>	<i>19'600</i>
Page du préavis		page 9	page 10	page 11	page 11	page 11	page 12	page 12	page 13	page 14	

#### 320 Service des forêts, domaines et vignobles

##### 3200 Forêts

	Budget	Crédit suppl.
3200.314 Entretien des biens immobiliers	fr. 50'000.-	fr. 58'000.-

Le tourniquet d'entrée de la Tour de Sauvabelin est définitivement hors d'usage. Son remplacement est indispensable afin de garantir la sécurité des usagers et de contrôler l'accès du public sur la tour. L'accès doit être fermé lors de conditions météorologiques défavorables (vent, neige, fortes pluies). Pour des raisons de sécurité également, il n'est pas possible d'autoriser la présence de plus de 50 personnes sur la tour simultanément.

Actuellement, la porte de secours est ouverte en permanence durant la journée et cette situation n'est pas satisfaisante sur le plan de la sécurité des usagers.

De plus, le système de transmission des données par natel est obsolète et doit également être remplacé par une transmission informatique qui permettra ainsi de gérer également le tourniquet depuis un poste à distance.

Une partie de ces frais sera pris en charge par le budget de fonctionnement du SOI. Ils ne sont par conséquent pas compris dans le montant ci-dessous.

Les devis estimatifs en notre possession sont les suivants :

Achat tourniquet	fr.	28'000.-
Porte de secours	fr.	2'000.-
Maçonnerie socle béton de base pour tourniquet	fr.	4'000.-
Electricité et liaisons	fr.	20'000.-
Menuiserie (interne Ville de Lausanne)	fr.	2'000.-
Divers et imprévus	fr.	2'000.-

### 3201 Domaines

		Budget	Crédit suppl.
3201.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 170'000.-	fr. 35'000.-

#### Domaine des Amburnex

La chaudière à vapeur à basse pression, installée à la fin des années 1980, qui permet de chauffer le lait pour la fabrication du fameux "gruyère d'alpage des Amburnex" a montré des signes de fuite à la fin de la saison dernière. Confiée à un spécialiste pour réparation, il s'avère finalement qu'il n'est pas possible de colmater les fuites de cette chaudière et qu'il importe donc de la remplacer par une nouvelle. La fourniture et l'installation de cette nouvelle chaudière, indispensable pour la fabrication du fromage, est devisée à fr. 27'000.- TTC.

D'autre part, pour assurer le respect des normes de production du fromage et la qualité de celui-ci, il est maintenant nécessaire d'installer un système de traitement de l'eau avec des rayons ultra-violet. Ce système, qui ne nécessite aucune substance chimique ou matière toxique, fonctionne uniquement par rayonnement électromagnétique et permet de détruire à 99.999 % tous les microorganismes et autres bactéries qui se trouvent dans l'eau. L'installation et la fourniture de ce système, devisé à fr. 8'000.- TTC, sera opportunément et avantageusement réalisée simultanément à l'installation de la nouvelle chaudière.

		Budget	Crédit suppl.
3201.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 17'500.-	fr. 23'000.-

#### Domaine des Saugealles, installation de biogaz

Le 7 mars 2011, un gros incident s'est produit dans l'installation de biogaz de la ferme des Saugealles. La barre verticale de fixation sur laquelle est tenue le brasseur qui agite en profondeur les matières organiques dans le digesteur s'est subitement descellée du fonds du digesteur. Cette rupture a eu pour conséquence de faire chuter le brasseur et la barre de fixation contre la paroi intérieure du digesteur et de percer en plusieurs endroits les serpentins d'eau chaude accrochés à cette paroi et destinés à maintenir à la température adéquate pour la production de biogaz, soit environ 40°, les produits à digérer. La fuite dans le réseau de chauffage a immédiatement engendré une alarme et l'installation a été arrêtée.

La réparation a nécessité :

- la vidange et le nettoyage complet du digesteur. Cette opération a été effectuée par le fermier du domaine, et exploitant de l'installation, avec la précieuse collaboration des pompiers de la Ville qui se sont déplacés avec tout l'équipement permettant d'intervenir en toute sécurité. Le nettoyage du fond du digesteur a nécessité l'engagement d'une entreprise spécialisée équipée d'un camion citerne avec un super-aspirateur. Les prestations de cette entreprise spécialisée s'élèvent à fr. 7'500.-;
- la remise en état de la barre de fixation du brasseur et l'échange standard de ce dernier pour un coût de fr. 4'000.-;

- la réparation et la remise en service du réseau de serpentins pour un coût de fr. 6'500.-;
- l'installation et la mise à disposition d'un bloc chauffage d'appoint pour réchauffer à 40° les matières à digérer et ainsi relancer le processus de production de biogaz. Le coût de cette prestation s'élève à fr. 5'000.-.

A relever encore que toutes ces prestations ont été effectuées par des partenaires qui connaissaient déjà l'installation et qui se sont mobilisés pour que la remise en service puisse intervenir le plus rapidement possible, soit en l'occurrence 12 jours après l'incident

### 3202 Vignobles

		Budget	Crédit suppl.
3202.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 30'000.-	fr. 21'000.-

#### Domaine du Clos des Abbayes

A la suite de l'installation d'un nouveau pressoir pour les vendanges 2010 au domaine du Clos des Abbayes, il s'est avéré à l'usage que quelques modifications étaient nécessaires pour la sortie et l'évacuation des marcs (résidus après pressage), ceci avec l'aide de la chenillette du domaine.

Ce travail, s'il ne peut être mécanisé, représente une charge difficilement supportable pour le vigneron.

Ces modifications, devisées à fr. 21'000.- pour la fourniture et l'installation du pressoir, sont nécessaires pour la vendange 2011, soit au mois de septembre.

### 330 Service du logement et des gérances

#### 3300 Gestion des immeubles

		Budget	Crédit suppl.
3300.318	Autres prestations de tiers	fr. 195'000.-	fr. 150'000.-

#### Division des gérances - Audit

En date du 15 février 2011, Monsieur le conseiller communal Claude-Alain Voiblet a déposé une interpellation demandant à la Municipalité de confier un mandat d'audit à une entreprise spécialisée externe à la Ville pour mettre un terme à toutes suspicions de copinage dans la gestion des biens immobiliers par les gérances de la Ville.

Le 9 mars dernier, la Municipalité a accepté de réaliser un audit sur la gestion du patrimoine financier de la Ville, dont le coût estimatif maximal est de fr. 150'000.-. La procédure d'attribution de ce mandat se fera de gré à gré.

En ce qui concerne l'audit demandé sur la gestion du patrimoine immobilier de la CPCL, cette décision appartient au Conseil d'administration de la CPCL qui en décidera indépendamment.

#### 3301 Immeubles du patrimoine financier

		Budget	Crédit suppl.
3301.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 3'650'000.-	fr. 156'000.-

#### Navigation 10, Lausanne – Rénovation de locaux en vue de leur relocation

Travaux indispensables à la relocation des locaux commerciaux résiliés en anticipé en février 2011. Soit deux locaux, totalisant 298 m<sup>2</sup> pour un prix de fr. 208.- m<sup>2</sup>/annuel.

Ces travaux permettront leur relocation aux environs du 1<sup>er</sup> août 2011 pour un prix de fr. 300.- m<sup>2</sup>/annuel.

Coûts :	Peinture	fr.	60'000.-
	Revêtement de sol	fr.	30'000.-
	Electricité (remise aux normes)	fr.	30'000.-
	Sanitaires	fr.	6'000.-
	Fenêtres (peinture)	fr.	12'000.-
	Nettoyage	fr.	3'000.-
	Divers et imprévus	fr.	15'000.-

### 3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 3'250'000.-	fr. 47'000.-
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 8'656'500.-	fr. 128'500.-

#### Sévelin 46 – Location provisoire de surfaces pour le SOI

La présente demande concerne la location provisoire de surfaces de bureaux d'environ 2'000 m<sup>2</sup> et de dépôt à l'avenue de Sévelin 46 pour le Service d'organisation et d'informatique de la Ville de Lausanne. L'immeuble est actuellement occupé par la société Bedag qui souhaite réduire les surfaces de ses bureaux.

La demande de crédit supplémentaire concerne la prise en charge des loyers et des charges d'exploitation pour la location transitoire de 6 mois maximum en 2011, soit de janvier à juin. Pour cette durée, le loyer est réduit de 50 %. En parallèle, un préavis sera transmis à la Municipalité pour la location définitive.

Les surfaces laissées vacantes par le SOI à Chauderon 9 seront majoritairement allouées au SSL. L'affectation du solde des surfaces sera étudiée par le SLG.

		Budget	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 3'000'000.-	fr. 63'000.-

#### Chauderon 11, Bibliothèque municipale – Stores extérieurs de sécurité et signalétique

Ces dernières années, de nombreuses incivilités sont survenues sur le site de Chauderon causant des dégâts matériels. Il a fallu remplacer à plusieurs reprises les vitres de la bibliothèque municipale pour un coût en 2010 d'environ fr. 23'000.-, représentant une dizaine de vitres.

Pour éviter ces dégâts, la Municipalité envisage la pose de plusieurs stores extérieurs de sécurité lesquels seront motorisés. Seules les vitres Sud seront munies de stores, tandis que les vitres latérales seront remplacées par des parois pleines isolantes. Ces parois serviront ensuite de supports pour la pose d'une nouvelle signalétique de la bibliothèque.

La présente demande prévoit la fourniture et la pose de stores de sécurité motorisés, les travaux électriques, de serrurerie (parois) et de signalétique.

### 3304 Division du logement

		Budget	Crédit suppl.
3304.318	Autres prestations de tiers	fr. 260'000.-	fr. 235'000.-

#### Métamorphose – Démarche participative : fr. 135'000.-

Le contrat initial avec les mandataires regroupés dans le consortium Ola ! se termine au 31 mars 2011. Les prestations de la première phase sont terminées et le budget accordé dans le cadre du rapport-préavis N° 2007/19 du 5 avril 2007 est épuisé.

L'élaboration du PDL et de(s) PPA qui vont suivre nécessite la poursuite de la démarche participative conformément aux intentions définies par le rapport-préavis susmentionné.

Ce budget se décompose comme suit :

– fr. 35'000.-

Information en continue : (3) lettres de la participation, concept et ligne graphique avec diverses déclinaisons; frais d'impression; kit d'exposition et divers matériel pour l'organisation des événements; participation à diverses séances de coordination

– fr. 100'000.-

Préparation du programme 2011 (fr. 20'000.-)

Organisation des ateliers (8 à 10 ateliers) avec public cible et riverains (fr. 80'000.-).

Organisation d'un évènement de 3 jours sur l'écoquartier des Plaines-du-Loup : fr. 100'000.-

Récemment la Commission des finances a accordé à la direction CLP un crédit supplémentaire de 1<sup>ère</sup> série de fr. 135'000.- pour financer la poursuite de la démarche participative relative à l'Ecoquartier des Plaines du Loup.

En complément de la démarche participative, la Municipalité souhaite organiser un événement rassembleur à l'attention de tous les Lausannois afin de promouvoir ce projet, dont le plan directeur localisé sera déposé à l'examen préalable au mois de juin prochain. Les objectifs de cet événement, au-delà des informations sur le projet, sont :

1. d'informer correctement les investisseurs potentiels sur le projet et le processus d'attribution des lots;
2. de créer des moments d'échange entre investisseurs et futurs habitants;
3. de permettre aux riverains de s'informer sur le projet et d'apprécier la qualité qu'il pourrait amener pour l'ensemble du secteur.

L'évènement se déroulera entre le 16 et le 18 juin sur le site de la Pontaise dans le périmètre du café Restaurant "Lausanne-Sport".

Le budget demandé permettra de réaliser : la communication écrite avec une campagne d'affichage étendue au périmètre de l'agglomération grâce à la synergie avec les affiches du prix Wakker (cette synergie permet de couvrir un périmètre bien plus large que celui couvert par la SGA, pour un prix analogue), les panneaux de signalisation spécifiques, la mise en place du site avec une ou deux tentes, l'aménagement, l'identité visuelle de l'évènement et l'impression des affiches et flyers, diverses les animations in situ pendant l'évènement, les 3 apéritifs prévus, hormis les vins qui seront offerts par la Ville (FODOVI), la création graphique des questionnaires à l'attention des participants (par catégorie) et la surveillance du site.

### **3600 Service de la culture**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3600.301	Traitements	fr. 5'385'100.-	<b>fr. 42'800.-</b>
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 450'900.-	<b>fr. 3'700.-</b>
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 759'100.-	<b>fr. 1'700.-</b>

#### Mudac

Une collaboratrice a bénéficié d'un congé maternité dès la fin septembre 2010, prolongé d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'une auxiliaire pendant 5 mois s'est avéré indispensable. La présente demande de crédit représente deux mois de traitement en 2011 (janvier et février).

Depuis le 18 janvier 2011, une deuxième collaboratrice est au bénéfice d'un congé maternité qui sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de son enfant et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'un auxiliaire pendant 6 mois (janvier – juillet) s'est avéré indispensable.

*Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité - Rubrique 3600.436 "Dédommagements de tiers" pour un montant de fr. 19'600.-.*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3600.365	Subventions à des institutions	fr. 33'137'500.-	<b>fr. 41'000.-</b>

#### Cinémathèque (salle Le Capitole)

En été 2010, la ville de Lausanne a fait l'acquisition de la salle de cinéma Le Capitole afin de garantir la conservation d'un lieu emblématique de l'histoire lausannoise du cinéma. Afin de continuer à faire vivre ce magnifique espace, sa gestion a été confiée à la Cinémathèque suisse.

Propriétaire du bâtiment, la ville de Lausanne est responsable de l'entretien de ce cinéma. Dans le but de faciliter ce travail et d'en optimiser les coûts, une subvention complémentaire est nécessaire afin que la Cinémathèque puisse assurer le nettoyage et la conciergerie dudit bâtiment.

### **3700 Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3700.301	Traitements	fr. 4'909'000.-	<b>fr. 10'100.-</b>
3700.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 410'500.-	<b>fr. 900.-</b>

#### Bibliothèque municipale - Bibliobus : personnel auxiliaire

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2010, la Municipalité a adopté une note du Service bibliothèque et archives demandant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour l'engagement de personnel auxiliaire.

La conductrice du bibliobus a fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2010. Dans un cadre budgétaire très serré, en dépit des efforts entrepris pour assurer son remplacement par un collaborateur de la bibliothèque sur le site d'Entrebois, le temps d'apprentissage pour pouvoir obtenir le permis poids lourd nécessaire à la conduite du bibliobus, s'est révélé insuffisant pour permettre au postulant de se présenter à l'examen en 2010.

Afin de ne pas entraver de manière excessive le service public et permettre au collaborateur de s'exercer à sa nouvelle pratique professionnelle, la Municipalité a décidé que la retraitée pourrait être engagée durant le mois de janvier pour garantir le service public et assurer la transition. Durant cette période, il a donc fallu remplacer le postulant à la bibliothèque d'Entrebois par des auxiliaires, en sus des budgets prévus.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3700.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'000.-	<b>fr. 90'000.-</b>

#### Bibliothèque Jeunesse – Remplacement du système de climatisation

Durant le second semestre 2009, des défauts (fuites d'eau, problèmes électriques) et l'inadéquation de l'offre de climatisation pour une surface de 600 m<sup>2</sup> destinée à l'accueil du public sont apparus à la bibliothèque Jeunesse (Av. d'Echallens 2A). Durant l'année, la BMJ assure le quart des prestations du réseau de la bibliothèque municipale soit plus de 225'000 opérations de prêts. Pendant les périodes chaudes, la température élevée des locaux rend la fréquentation de la bibliothèque Jeunesse très pénible. Le système de climatisation actuel installé en 2001 est confiné à la salle de lecture, ne rafraîchit que celle-ci et consomme une

quantité d'eau excessive (eau de ville perdue) en regard des bonnes pratiques souhaitées en matière d'écologie. En 2010, les problèmes rencontrés avec le système en place ont entraîné l'arrêt pur et simple de la climatisation dès le mois de juillet.

La solution obtenue (par évaporation) permet d'assurer une climatisation répartie sur l'ensemble de la surface. Elle est alimentée par des aéro-condensateurs (production de froid) disposés en toiture. Elle impose le raccordement électrique de l'installation et des ajustements du tableau de comptage.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3700.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 44'200.-	<b>fr. 43'000.-</b>
3700.318	Autres prestations de tiers	fr. 65'000.-	<b>fr. 2'000.-</b>

#### Bibliothèque & Archives – Wifi public (installation et exploitation)

Depuis plusieurs années, l'usage généralisé du réseau sans fil se traduit par des demandes répétées du public auprès des collaborateurs du service pour accéder à un Wifi public dans les espaces d'accueil et de recherche. Relayée par le Service d'organisation et d'informatique, la demande a été traitée avec le Service multimedia qui a obtenu des devis pour huit espaces concernés. Agissant pour un autre service de la Ville, le Service multimedia opère de façon à couvrir les seuls frais nécessaires à l'exploitation sans aucune marge. La solution impose l'installation d'un contrôleur, la pose de lignes RG45 pour les antennes Wifi ainsi que la programmation des équipements. En outre, pour la bibliothèque de Montriond, il faut prévoir une installation intérieure préalable, le bâtiment n'ayant pas les infrastructures nécessaires. A la bibliothèque Jeunesse, un switch complémentaire est nécessaire pour le bureau d'accueil des usagers du fonds de bande dessinée.

Dès son entrée en service, l'exploitation de l'Internet Wifi sera gérée par le Service multimedia, soit fr. 47.- par mois, par hotspot. Ce montant tient compte de 10 % du coût annuel de location chargés par le Service multimedia pour assurer le support de premier niveau. Cette prise en charge doit éviter des frais externes plus élevés.

#### 4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		4400 Service d'architecture	4601 Ramassage et tri des déchets	4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4603 Traitement des eaux usées	4700 eauservice Lausanne	
CHARGES PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				35'000	35'000
	314	Entretien des biens immobiliers				90'000	90'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	5'200				5'200
	318	Autres prestations de tiers		169'000			169'000
	319	Impôts, taxes et frais divers				22'700	22'700
	352	Participations à des charges de communes		9'800			9'800
	390	Imputations internes			35'800		35'800
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>5'200</b>	<b>178'800</b>	<b>35'800</b>	<b>22'700</b>	<b>125'000</b>	<b>367'500</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>81'000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>81'000</i>
Page du préavis		page 16	page 17	page 17	page 17	page 17	

#### 4400 Service d'architecture

	Budget	Crédit suppl.
4400.316   Loyers et redevances d'utilisation	fr. 0.-	fr. 5'200.-

Il s'agit de frais liés à la licence du logiciel "armoire à plan" et aux frais de sa maintenance.

En 2009, le Service d'architecture a acheté à l'entreprise Swisscad un logiciel dénommé "armoire à plan" en vue de la gestion des plans informatiques en possession du service.

En octobre 2010, lors des discussions avec Swisscad pour préparer le changement du parc informatique et la migration sur Windows 7 (Start 2), les questions des frais de licence et de maintenance du logiciel ont été évoquées pour la première fois par Swisscad.

Ces frais n'avaient pas été discutés auparavant et par conséquent, ils n'ont pas été prévus au budget.

La présente demande sert à financer une prestation usuelle liée à l'exploitation d'une licence informatique. Il s'agit d'une charge obligatoire malencontreusement pas prévue au budget. Nous ne sommes pas en mesure d'absorber cette charge au sein de notre budget.

**460 Service d'assainissement***4601 Ramassage et tri des déchets*

		Budget	Crédit suppl.
4601.318	Autres prestations de tiers	fr. 11'600'000.-	fr. 169'000.-

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, de nouvelles conditions pour la reprise du verre sont entrées en vigueur, parmi lesquelles la prise en charge par le CIL du transport par wagon CFF de la matière entre Renens et Dagmarsellen, où se situe l'usine de recyclage, à raison de fr. 24.90 HT par tonne, et, en contrepartie, rachat du verre livré à hauteur de fr. 12.- HT par tonne. En 2011, il est prévu de valoriser par cette filière 6'800 tonnes de verre. Il en résulte une dépense supplémentaire de fr. 169'000.- HT.

*Cette dépense supplémentaire sera partiellement compensée par une recette de fr. 81'000.- HT enregistrée sous la rubrique 4601.435 "Ventes".*

		Budget	Crédit suppl.
4601.352	Participations à des charges de communes	fr. 11'000.-	fr. 9'800.-

Les factures qui nous sont adressées par les communes de Pully et Renens pour les prestations de collecte qu'elles ont effectuées en 2010 ne sont parvenues qu'après le bouclage des comptes, et ont donc dû être imputées au budget 2011.

*4602 Unité de gestion du réseau (UGR)*

		Budget	Crédit suppl.
4602.390	Imputations internes	fr. 2'861'600.-	fr. 35'800.-

Par décision de la Municipalité du 1<sup>er</sup> décembre 2010, les nettoyages des locaux précédemment confiés à des entreprises privées ont été confiés au personnel du Service du logement et des gérances. Il en résulte pour l'immeuble occupé par la Direction du service et l'UGR sis à la rue des Terreaux 33, un transfert de charge imprévu.

*4603 Traitement des eaux usées*

		Budget	Crédit suppl.
4603.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 8'400.-	fr. 22'700.-

Le montant correctif de la taxe due sur les recettes non imposées (REDIP 2010) a été plus important que par le passé du fait de montants facturés hors TVA plus conséquents.

**4700 eauservice Lausanne**

		Budget	Crédit suppl.
4700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'550'000.-	fr. 35'000.-

Un montant supplémentaire de fr. 35'000.- est demandé pour financer l'achat de mobilier. En effet, eauservice souffrant d'un manque chronique de surfaces de bureau a pu obtenir des Services industriels, des locaux situés au 1<sup>er</sup> étage, rue de Genève 34. Ces locaux doivent être aménagés et meublés, afin de créer trois bureaux (pour 6 personnes) et une salle de conférence.

		Budget	Crédit suppl.
4700.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 320'000.-	fr. 90'000.-

Un montant supplémentaire de fr. 90'000.- est demandé pour financer les travaux d'assainissement relatifs au bâtiment de Montétan, route de Prilly 1, à Lausanne, soit :

- le remplacement de la chaudière
- les travaux ponctuels de peinture dans les locaux utilisés par le secteur 2 de RM
- le diagnostic pour les travaux de désamiantage.

Les travaux ci-dessus, jugés prioritaires selon note de séance du 3 avril 2011, sont à entreprendre sans délais.

## 5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE
		5612 Accueil vacances	5800 Ecoles primaires et secondaires	5901 Institutions subventionnées	
CH. P/NAT.	314 Entretien des biens immobiliers		1'720'000		1'720'000
	318 Autres prestations de tiers	18'500		132'000	150'500
	<b>TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION</b>	<b>18'500</b>	<b>1'720'000</b>	<b>132'000</b>	<b>1'870'500</b>
	<i>TOTAL DES RECETTES</i>	<i>15'000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>15'000</i>
Page du préavis		page 18	page 19	page 20	

### 561 Service de la jeunesse et des loisirs

#### 5612 Accueil vacances

		Budget	Crédit suppl.
5612.318	Autres prestations de tiers	fr. 356'700.-	fr. 18'500.-

L'offre de loisirs et activités pour les 13-17 ans est insuffisante durant les deux semaines de vacances d'automne à Lausanne. Pour pallier à ce manque, le SJL souhaite créer un nouveau Passeport vacances, en automne, destiné spécifiquement aux 13-17 ans. Basé sur le système et sur les valeurs du Passeport vacances (liberté, organisation individuelle, débrouillardise, autonomie, découverte), sa particularité est de mettre l'accent sur la découverte de milieux professionnels. Le PASSE PASSE, comme il pourrait s'appeler, permettra ainsi à 300 jeunes lausannois de participer à des découvertes de métiers, à des activités sportives, culturelles, de loisirs durant les vacances d'automne. Le projet actuel prévoit une phase test uniquement lausannoise pour l'automne 2011, avant ouverture possible aux 45 autres communes membres de l'Association du passeport vacances de la région lausannoise (APVRL) dès 2012.

Le crédit supplémentaire suivant est ainsi nécessaire au SJL afin de tester cette prestation durant l'automne 2011.

*Le présent crédit est partiellement compensé par des recettes supplémentaires de fr. 15'000.- qui seront enregistrées sous la rubrique 5612.434 "Redevances et prestations facturées" représentant la vente des passe-ports vacances.*

### **5800 Ecoles primaires et secondaires**

		Budget	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'900'000.-	fr. 1'720'000.-

#### Collège de Boissonnet - élimination des infiltrations d'eau

Dans le cadre des crédits supplémentaires 2<sup>ème</sup> série de 2010, le Conseil communal avait accepté un crédit supplémentaire de fr. 1'100'000.- pour financer les travaux urgents de réfection de l'étanchéité des soubassements du bâtiment et de la salle de gymnastique du collège de Boissonnet, suite à la découverte d'une importante quantité d'eau sous le sol de la salle de gymnastique.

Les travaux ont débuté pendant les vacances scolaires d'été 2010 par le pompage de 8 cm d'eau sous le sol de la salle, dans la structure duquel un champignon lignivore s'était également développé sur une surface de plus de 400 m<sup>2</sup>. Après des sondages approfondis jusque dans les soubassements du bâtiment, il a alors été découvert qu'une technique, novatrice dans les années 80 à 90, avait été appliquée, à savoir celle d'une projection de mousse de polyuréthane, fonctionnant à la fois comme isolation et comme étanchéité. Cette technique, présentée comme révolutionnaire à l'époque, s'avère aujourd'hui très peu fiable : elle a tendance à perdre assez rapidement ses facultés d'étanchéité et d'isolation. Ce qui signifie que l'étanchéité du bâtiment doit être entièrement refaite, y compris au niveau des toitures où la même technique a été utilisée, afin d'éviter une grave dégradation de ce complexe scolaire inauguré en 1995.

Dans un premier temps, le sol sportif et son infrastructure ont donc été entièrement évacués. Une première estimation du coût des travaux urgents nécessaires à la réfection de l'étanchéité des soubassements de la salle de gymnastique et de l'ensemble du bâtiment a abouti à un montant de fr. 1'100'000.-, d'où la demande de crédit supplémentaire précitée. Il s'agissait alors de permettre la réalisation des travaux urgents au niveau des soubassements ainsi que la réfection de la salle de gymnastique. Il était prévu d'examiner dans un second temps l'état des toitures en vue de leur réfection ultérieure. A cet effet, et parallèlement au démarrage des travaux financés par le crédit supplémentaire, une étude approfondie a été décidée, afin d'évaluer le coût de l'assainissement complet du site scolaire et parascolaire de Boissonnet et de déterminer le montant d'un crédit à solliciter ultérieurement du Conseil communal par voie de préavis.

Par précaution et au vu de la priorité de la remise en service de la salle de gymnastique à la rentrée d'août 2011, vérification a été faite de l'état de l'étanchéité de sa toiture. Il s'est alors avéré que, contrairement à ce qu'on avait supposé d'abord, l'état de cette toiture est tel qu'il est exclu de prévoir une réfection de cette salle sans remise en état préalable de la toiture.

Au vu de l'urgence et de l'imprévisibilité de cette nouvelle situation, il a donc fallu modifier le scénario de l'ensemble de l'opération et mettre la priorité, non sur la réfection des soubassements du bâtiment en reportant celle des toitures, mais sur la réfection de l'étanchéité de la totalité (soubassement + toitures) de l'aile du bâtiment abritant la salle de gymnastique.

Dès lors et dans l'attente de la fin des études et de la procédure consécutive de demande d'un crédit d'ouvrage par voie de préavis pour l'assainissement de l'ensemble du complexe, la Municipalité est contrainte d'effectuer une nouvelle demande de crédit supplémentaire pour permettre l'achèvement des travaux de la salle de gymnastique pour la rentrée scolaire prochaine.

Compte tenu des montants déjà dépensés en 2010, soit Fr. 319'592.30, le coût total des travaux urgents concernant le bâtiment abritant la salle de gymnastique se sera donc élevé à un montant, sollicité par crédit supplémentaire, de Fr. 2'040'000.-

Coût total de la réfection du bâtiment de gymnastique	fr.	2'040'000.00
Montant dépensé sur crédit supplémentaire 2 <sup>ème</sup> série 2010	- fr.	319'592.30
Montant du crédit 1 <sup>ère</sup> série 2011	fr.	1'720'407.70
arrondi à	fr.	1'720'000.00

Ce nouveau crédit supplémentaire représente donc à la fois une demande d'autorisation de dépenser en 2011 le solde du crédit accordé en 2010, et une demande d'extension de ce même crédit, afin d'assurer le financement de la totalité des travaux urgents de réfection de la salle de gymnastique pour la rentrée scolaire 2011.

L'étude relative au montant des travaux d'assainissement du complexe scolaire de Boissonnet vient de s'achever. Ces travaux feront donc l'objet d'une demande de crédit d'ouvrage qui sera soumise au Conseil communal dans le courant du printemps 2011.

## **590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)**

### *5901 Institutions subventionnées*

		Budget	Crédit suppl.
5901.318	Autres prestations de tiers	fr. 27'600'000.-	fr. 132'000.-

#### Extension de la nursery-garderie de Primerose 25 et transformation du collège de Cour

##### Objet

La présente demande porte sur la création de

22 places supplémentaires en partenariat avec l'entreprise Nespresso;

12 places d'accueil pour les écoliers du cycle initial dans les combles du collège de Cour.

Pour se souvenir

- A) Lors de la mise à l'enquête du projet "Nespresso" à Bellerive, les opposants avaient accepté de lever leur opposition contre, entre autres, la promesse du propriétaire, de transformer une bâtisse, sise au ch. des Plaines 17, en nursery-garderie. Une convention fut signée en accord avec la Ville de Lausanne. La construction du siège mondial de Nespresso pouvait débuter et le transfert depuis Paudex est actuellement en voie d'achèvement.
- B) Le besoin en places d'accueil pour les écoliers enfantins est toujours vivace dans le quartier Cour/Montriond et un phénomène "nouveau" voit le jour. Les parents qui habitent à proximité du collège de Cour demandent, s'ils travaillent, un enclassement dans des collèges desservis par les structures d'accueil de Montelly et de la Chenille pour les collèges de Montoie, Montriond et Floréal. Cette situation tend à déséquilibrer les effectifs des classes et de sous-employer des structures scolaires pourtant très bien implantées dans le quartier.

##### Le projet

Créer un centre de vie infantine de 56 places (+ 34) dont la gestion serait confiée au Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) qui gère déjà la nursery-garderie de Primerose. Cette structure se décline de la manière suivante :

- 24 places pour la nursery (enfants de 4 mois à 30/36 mois) au ch. des Plaines 17 dont la moitié des places seraient conventionnées avec Nespresso;

**A. Ch. des Plaines 17**

Le coût des travaux est devisé (soumissions principales reçues) à fr. 1'250'000.-. L'entreprise Nespresso a octroyé une participation de fr. 250'000.- à l'investissement. Le Service d'accueil de jour de l'enfance a accepté d'utiliser fr. 100'000.- des aides fédérales et cantonales (sur fr. 300'000.-) pour une participation à l'investissement. Le propriétaire met la maison et le terrain à disposition et demande un loyer sur l'investissement de fr. 56'000.- par année (env. fr. 245.-/m<sup>2</sup> annuel). Le permis de construire est délivré et les travaux sont prévus de fin avril à fin septembre 2011.

**B. Av. de Cour 72**

Les travaux nécessaires pour transformer l'ancien appartement des concierges, situé dans les combles du collège, sont devisés par le Service des écoles primaires et secondaires à fr. 85'000.- et se dérouleront pendant les vacances scolaires.

Ce coût serait financé comme suit :

- fr. 25'000.- par le fonds de péréquation de la nursery-garderie de Primerose;
- fr. 18'000.- par l'aide au démarrage de la FAJE qui est estimée à fr. 36'000.- (le solde serait utilisé pour l'achat de mobilier non compris dans le devis);
- fr. 42'000.- par un crédit supplémentaire I/2011.

Du côté du fonctionnement

Cette extension a un coût annuel de fonctionnement qui se décline comme suit pour les 34 places supplémentaires :

Charges*Charges salariales (y c. charges sociales)*

Direction (0.1 EPT)	13'000.-	
Personnel éducatif (6.1 EPT)	532'200.-	
Personnel logistique (1.3 EPT)	82'400.-	
Personnel de secrétariat (0.6 EPT)	<u>48'000.-</u>	675'600.-
<i>Biens, services et marchandises</i>		80'000.-
Loyer (y c. charges)		<u>60'000.-</u>
<u>Total des charges annuelles</u>		815'600.-

Produits

Parents		200'000.-
Nespresso		80'000.-
FAJE subvention s/salaires éducatifs		<u>148'000.-</u>
<u>Total des produits</u>		428'000.-

<u>Différence</u>		<u>387'600.-</u>
-------------------	--	------------------

Pour les années 2012 et 2013 les aides au démarrage de l'OFAS devraient diminuer cet excédent de charges d'environ 100'000.-.

Pour 2011, au prorata des mois d'ouvertures effectifs (3 mois au ch. des Plaines et 5 mois à l'av. de Cour), l'excédent de dépenses serait de fr. 130'000.-. Un réajustement des subventions versées en 2011 aux structures privées permettrait de dégager fr. 40'000.- du compte 5901.318. Nous sollicitons donc un crédit supplémentaire I/ 2011 de fr. 90'000.-.

## 6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE	
		6300 Administration du service	6303 Subventions et aides individuelles	6400 Administration du service	6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6600 Service des parcs et promenades		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements			43'400	112'300		155'700
	303	Cotisations aux assurances sociales			3'900	9'700		13'600
	304	Cotisations à la caisse de pensions			5'500	16'200		21'700
	305	Assurance-accidents				1'100		1'100
	310	Imprimés et fournitures de bureau			10'000			10'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				19'100		19'100
	313	Marchandises				10'600		10'600
	314	Entretien des biens immobiliers					126'000	126'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation				16'800		16'800
	318	Autres prestations de tiers	27'400		97'900	22'600	59'500	207'400
	319	Impôts, taxes et frais divers				6'500		6'500
	365	Subventions à des institutions		30'000				30'000
	<b>TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT</b>		<b>27'400</b>	<b>30'000</b>	<b>160'700</b>	<b>214'900</b>	<b>185'500</b>	<b>618'500</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>65'900</i>	<i>74'700</i>	<i>0</i>	<i>140'600</i>	
Page du préavis		page 22	page 23	page 23	page 25	page 26		

### 630 Service social Lausanne - CSR

#### 6300 Administration du service

		Budget	Crédit suppl.
6300.318	Autres prestations de tiers	fr. 45'500.-	fr. 27'500.-

#### Fondation Soins Lausanne

Selon le préavis N° 2010/45, la Fondation Soins Lausanne a été constituée par la Ville, avec pour conséquence, des frais de notaire et d'avocat ne pouvant être connus au moment de la rédaction du préavis.

Le présent crédit supplémentaire demande la prise en charge de ces frais.

6303 Subventions et aides individuelles

		Budget	Crédit suppl.
6303.365	Subventions à des institutions	fr. 9'990'400.-	fr. 30'000.-

Le Centre social protestant, qui a des années durant, été subventionné par la DSSE, ne l'est plus actuellement en raison de la reprise intégrale de ce dossier par l'autorité cantonale dans le cadre de la facture sociale.

Le Centre social protestant entend fêter cette année le 50<sup>ème</sup> anniversaire de sa création. A cet effet, il a mis sur pied un comité de soutien, qui a rencontré le conseiller municipal J.-Ch. Bourquin le 21 janvier dernier. Les projets de célébration envisagés par le CSP sont les suivants :

- journée officielle à Morges, vendredi 27 mai 2011 en milieu de journée
- fête des voisins à Lausanne, mardi 31 mai 2011 après-midi et fin de journée
- repas de soutien à Beaulieu, vendredi 26 août au soir
- concert de soutien à Montreux, mercredi 9 novembre au soir.

Les buts de ces manifestations sont les suivants :

- renforcer la notoriété et dynamiser l'image du CSP
- remercier les partenaires ainsi que les personnes et institutions soutenant son travail
- trouver de nouveaux appuis pour créer une fondation autonome donnant au CSP les moyens de développer des projets novateurs en réponse à des besoins sociaux émergents.

L'organisation de ces événements, qui n'est pas prise sur le budget de l'institution, fait l'objet d'une recherche de fonds spécifique.

Dans ce contexte, le CSP demande à la Ville, un soutien exceptionnel à hauteur de fr. 50'000.-. Toutefois, sur cette somme, fr. 20'000.- seront pris sur le compte des aides casuelles du SSL.

640 Service du travail et de l'intégration6400 Administration du service

		Budget	Crédit suppl.
6400.301	Traitements	fr. 2'113'200.-	fr. 43'400.-
6400.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 177'200.-	fr. 3'900.-
6400.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 320'100.-	fr. 5'500.-

Le groupe administration-comptabilité-intendance (ACI) fait partie de l'unité "Support" du STI qui assure divers travaux transversaux pour l'ensemble du service. Le responsable de ce groupe est en arrêt maladie pour une longue durée. Il a été nécessaire d'engager un spécialiste comptable pour seconder l'adjoint au chef de service du STI qui a, dans un premier temps, assumé le remplacement total de ce collaborateur. Les travaux de décompte avec les institutions subventionnant ETSL, notamment, ont rendu impossible la poursuite de cette situation de remplacement. En avril 2010, le service a déposé une première demande visant à couvrir les coûts de remplacement de ce collaborateur. Aujourd'hui, on sait que le titulaire du poste ne reprendra pas le travail et qu'il quittera la ville de Lausanne au 31 mai 2011.

Le remplacement du collaborateur absent pour les 5 premiers mois de l'année oblige le STI à déposer une demande de crédit supplémentaire de fr. 52'800.- pour la couverture du salaire et des charges sociales de la personne engagée en contrat de durée déterminée.

		<b>Budget</b>		<b>Crédit suppl.</b>	
6400.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr.	90'000.-	<b>fr.</b>	<b>10'000.-</b>
6400.318	Autres prestations de tiers	fr.	150'000.-	<b>fr.</b>	<b>52'000.-</b>

#### Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)

En septembre 2010, le STI déposait une demande de crédit supplémentaire pour la réalisation du projet "Citoyenneté" visant à améliorer la participation politique des étrangères et étrangers jouissant du droit de vote au niveau communal. Ces actions ont eu lieu dans la perspective des élections communales 2011. Comme cela avait été spécifié, une part des dépenses de ce projet devait être portée sur l'année 2011.

Il est à noter que sur le crédit supplémentaire 2010, seuls fr. 24'000.- ont été dépensés, en raison de certains délais et reports.

Dans le but de couvrir l'entier des fr. 136'000.- que coûte ce projet, sous déduction des montants portés aux budgets ordinaires 2010 (fr. 20'000.-) et 2011 (fr. 30'000.-) il est donc nécessaire de déposer une demande de crédit supplémentaire de fr. 62'000.- pour permettre de couvrir les coûts 2011 de ce projet. Ce montant se répartit comme suit :

Fr. 10'000.- sont nécessaires à l'édition de dépliants présentant l'ensemble des activités et des droits politiques, à l'impression des programmes d'exposition et à l'édition de cartes postales à but promotionnel et

Fr. 52'000.- sont nécessaires pour couvrir les honoraires de conception de la campagne de publicité (graphisme "papier") et de traduction des documents édités, ainsi que les mandats de photographie et scénographie pour une exposition. Enfin, la valorisation de tout le projet passera par la rédaction d'une brochure donnant également lieu à l'attribution de mandats.

*Ce projet, soutenu par la Commission tripartite pour l'intégration des immigrés, a reçu l'appui de la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) pour un montant de fr. 95'000.- (fr. 60'000.- en 2010 et fr. 35'000.- en 2011) et, dès lors, une subvention supplémentaire de fr. 35'000.- doit être également portée au budget de fonctionnement du STI sous la rubrique 6400.460 – Subventions de la Confédération.*

		<b>Budget</b>		<b>Crédit suppl.</b>	
6400.318	Autres prestations de tiers	fr.	150'000.-	<b>fr.</b>	<b>45'900.-</b>

#### Mise en place d'un protocole d'intervention : fr. 15'000.-

En novembre 2010, un collaborateur de l'ORP s'est vu menacé de mort par demandeur d'emploi au travers d'un courrier. Cette situation a suscité beaucoup d'émotion et de crainte au sein des équipes de l'ORP et le collaborateur en question a été passablement affecté. Cet épisode a encouragé le STI à mettre en place un protocole d'intervention pour répondre efficacement et avec rapidité à ce type de situation. Dans le cadre de la mise en place de cette procédure, le STI a fait appel à des professionnels externes experts en débriefing et en situation d'intervention d'urgence.

Il est nécessaire que la formation et la mise en place du protocole puissent s'effectuer rapidement afin de sécuriser le personnel et d'offrir aux cadres des outils adaptés. D'autant plus que ce type de situation peut sans autre se reproduire au vu des caractéristiques de la clientèle de l'ORP et des effets collatéraux de l'introduction de la nouvelle LACI au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Il est donc nécessaire de déposer une demande de crédit supplémentaire de fr. 15'000.- pour permettre de couvrir les coûts de coaching et de la formation décrits ci-dessus.

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) : fr. 30'900.-

Le projet "Lire en famille" a pour objectifs principaux de promouvoir l'encouragement linguistique que ce soit de la langue maternelle, comme celle du français, par le livre, afin d'améliorer l'égalité des chances avant l'entrée à l'école. Soit encourager les parents à participer activement à un tel projet dans l'intérêt de leurs enfants à accéder aux structures ordinaires. Avant l'entrée à l'école, c'est évidemment la famille qui a le plus d'influence sur le développement des enfants. C'est aussi une aide à prendre confiance et un encouragement à l'intégration.

A l'origine, en 2006, l'Institut Suisse Jeunesse et Médias (ISJM) proposait en Suisse alémanique des animations lecture aux familles migrantes (niveau préscolaire). Il a reçu le prix Alpha Jeunesse 2008 (soutenu par l'Office fédéral de la culture) attribué par le Comité suisse de lutte contre l'illettrisme de la Commission suisse de l'UNESCO.

Fort de cette expérience, l'ISJM et le BLI souhaitent réunir leurs compétences pour initier ce projet en 2011 dans la région lausannoise, sous l'appellation provisoire "Lire en famille". Cette collaboration offre l'occasion de donner un maximum de chances à l'essor de ce projet pilote en Suisse romande.

L'objectif de ce partenariat prévoit que le BLI mette son expérience dans le montage du projet, réalise et gère la promotion, avec les ressources humaines et matérielles du budget ordinaire (fr. 20'500.-). L'ISJM se charge des animations et ateliers, soit met à disposition le personnel d'encadrement, la logistique, la formation, les manuels et matériels associés.

Fr. 30'900.- sont nécessaires à couvrir le mandat de réalisation confié à l'ISJM pour la mise sur pied de la formation, l'animation des cours, le suivi et l'évaluation, les dédommagements des animateurs et formateurs, frais de déplacements et salles (fr. 23'300.-) auxquels s'ajoutent les dépenses pour le matériel pédagogique et d'animations, photocopies, supports de cours, livres en huit langues, débours pour les rencontres et l'organisation des espaces de rencontre (fr. 7'600.-).

*Il est à noter que le BLI se charge de la demande de subvention de fr. 30'900.- auprès de l'ODM et de l'Etat de Vaud, pour couvrir le mandat de réalisation confié à l'ISJM. Dès lors, une subvention supplémentaire doit être également portée au budget de fonctionnement du STI sous la rubrique 6400.460 – Subventions de la Confédération.*

6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

		Budget	Crédit suppl.
6404.301	Traitements	fr. 4'328'000.-	fr. 52'300.-
6404.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 363'400.-	fr. 4'500.-
6404.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 668'500.-	fr. 7'300.-
6404.305	Assurance-accidents	fr. 49'900.-	fr. 500.-
6404.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 132'400.-	fr. 19'100.-
6403.313	Marchandises	fr. 218'900.-	fr. 7'300.-
6404.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 624'600.-	fr. 16'800.-
6404.318	Autres prestations de tiers	fr. 416'100.-	fr. 22'600.-
6404.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 266'900.-	fr. 6'500.-

Sur l'initiative du service de l'emploi du canton de Vaud (SDE), un projet visant à préparer à la rénovation de deux bateaux "Belle Epoque" de la Compagnie Générale de Navigation sur le lac Léman (CGN) a vu le jour.

Les ETSL ont reçu mandat, par le biais d'une commande supplémentaire de 5 postes/année, correspondant à fr. 132'000.- de recettes supplémentaires, déjà incluses dans le budget 2011, de mettre sur pied un programme intitulé "Helvétie-Italie". Ce programme permettra donc de réaliser des travaux préparatoires, principalement constitués de démontage et d'évacuation de différents éléments, en vue des travaux de rénovation qui auront lieu dans le futur.

La CGN a récemment été approchée par le Comité International Olympique (CIO) dans le but de voir l'un des deux bateaux ainsi "vidé" devenir le musée olympique flottant et temporaire pendant la durée des travaux de rénovation du bâtiment principal à Ouchy. Ce projet permettra d'offrir une expérience de travail de plusieurs mois à une dizaine de chômeurs en 2011.

Il est donc nécessaire de déposer une demande de crédit supplémentaire de fr. 136'900.- pour permettre de couvrir les coûts 2011 (9 mois) de ce projet, soit :

Fr. 64'600.- (rubr. 301, 303, 304, et 305) pour l'encadrement de ce supplément de projet par un encadrant ETSL à 100 % pendant 7 mois

Fr. 19'100.- sont nécessaires pour couvrir l'achat d'outillage individuel et spécifique, ainsi que certains matériels consommables et pour l'achat de mobilier divers, d'armoires, d'étagères et d'un poste informatique.

Fr. 7'300.- pour couvrir l'achat de matériel et d'équipement de protection individuelle (EPI) ainsi que leur entretien

Fr. 16'800.- pour couvrir la location de containers mobiles pour y créer les locaux et vestiaires nécessaire au programme

Fr. 22'600.- sont nécessaires pour couvrir les honoraires de la CGN qui assure le suivi de chantier, l'expertise technique et la coordination, les coûts de transport des déchets et leur recyclage et couvrir les primes d'assurance responsabilité civile

Fr. 6'500.- sont nécessaires pour couvrir la part (5 %) des coûts divers et imprévus.

		Budget	Crédit suppl.
6404.301	Traitements	fr. 4'328'000.-	fr. 60'000.-
6404.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 363'400.-	fr. 5'200.-
6404.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 668'500.-	fr. 8'900.-
6404.305	Assurance-accidents	fr. 49'900.-	fr. 600.-
6403.313	Marchandises	fr. 218'900.-	fr. 3'300.-

En collaboration avec le service d'organisation et d'informatique (SOI), le bureau des emplois temporaires subventionnés a mis sur pied un projet dénommé "RESTART", visant à la réhabilitation et à la distribution, à titre gracieux, des PC de la ville de Lausanne qui ont été remplacés lors de l'opération START 2. Ces appareils sont remis à des associations, à l'étranger, qui en font la demande. Ce projet permettra d'offrir une expérience de travail de plusieurs mois à une vingtaine de chômeurs en 2011.

Il est donc nécessaire de déposer une demande de crédit supplémentaire de fr. 74'700.- pour l'encadrement de ce supplément de projet par un encadrant ETSL à 80 % pendant 9 mois et fr. 3'300.- pour couvrir l'achat du matériel de conditionnement des postes de travail.

*Il est à noter que ce projet a reçu le soutien du service de l'emploi du canton de Vaud (SDE) pour la seule partie de l'encadrement. Dès lors, une subvention supplémentaire de fr. 74'700.- doit être également portée au budget de fonctionnement du STI sous la rubrique 6404.451 – Participation du canton aux charges.*

## **6600 Service des parcs et promenades**

		Budget	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 900'000.-	fr. 126'000.-
6600.318	Autres prestations de tiers	fr. 460'000.-	fr. 4'000.-

### Pétition «Sauvons Looping»

En date du 22 septembre 2010, une demande de crédit supplémentaire d'un montant de fr. 130'000.- a été adopté par la Municipalité.

Ce montant était destiné à la conservation des cinq serres aménagées dans les vitrines du tunnel de la Barre dans le cadre de Lausanne Jardins 09, suite à une pétition déposée le 14 octobre 2009 au Conseil communal par les Amis de la Cité.

Ce jardin, réalisé par le Collectif Scilla de Vevey, a considérablement transformé le site durant Lausanne Jardins 09. Son maintien contribuera à mettre en valeur les cinq vitrines autrefois tristement aménagées et améliorera de manière significative un espace public urbain sombre et peu engageant. Conçu de manière éphémère, il ne peut être conservé en l'état.

En date du 12 janvier 2011, une note indiquant les raisons du report des travaux de pérennisation a été adoptée par la Municipalité. En effet, les tests d'éclairage de croissance des végétaux doivent être impérativement entrepris, notamment avec une technologie LED, développée par un spécialiste. Le matériel de test LED qui devait être fourni mi-octobre ne nous est parvenu que début décembre 2010.

Compte tenu du temps nécessaire pour évaluer les systèmes d'éclairage en place, ainsi que des basses températures actuelles peu favorables au déménagement des plantes, les travaux de pérennisation du jardin ne pourront débuter qu'au mois de mars 2011.

La charge d'entretien et de maintenance de l'ensemble sera assurée par le Service des parcs et promenades. Elle a été estimée à 216 heures, soit environ fr. 14'000.- par année (0.15 EPT) auxquels s'ajoutent environ fr. 6'000.- de frais dont environ fr. 3'000.- pour la consommation électrique.

		Budget	Crédit suppl.
6600.318	Autres prestations de tiers	fr. 460'000.-	fr. 55'500.-

Communication : fr. 45'000.-

La fusion annoncée des services des parcs et promenades et des forêts, domaines et vignobles pour le 1<sup>er</sup> juillet 2011 nécessite une harmonisation et un développement de la communication. Un groupe de projet a travaillé durant toute l'année 2010 sur cette question et peut prendre en charge en grande partie la communication interne. En revanche, la communication externe exige conjointement des forces internes et externes.

Pour marquer la nouvelle identité du service, et promouvoir une identité de Lausanne ville verte, il est prévu de créer une nouvelle thématique sur la page d'accueil du site internet de la Ville (sur le modèle de Ville sportive ou Ville culturelle). Celle-ci vise à mettre en valeur la richesse du patrimoine vert lausannois, les prestations et produits du nouveau service, et à faire adhérer à la politique environnementale de la Ville.

Pour réaliser ce nouvel espace internet (sur la base d'une arborescence déjà réalisée par les services Fodovi-SPP-Devcom), le recours à certains prestataires est nécessaire, soit :

- Mandat rédactionnel : fr. 15'000.-
- Graphisme web : fr. 15'000.- (Agence)
- Mandat photos : fr. 15'000.-.

Transports d'argent et sécurisation du personnel et des coffres des magasins des cimetières : fr. 10'500.-

En date du 15 décembre 2010, une note municipale concernant la sécurisation du personnel et des coffres d'un montant de fr. 10'500.- a été adoptée par la Municipalité. Il en est rappelé ci-dessous la teneur.

Les cimetières de la ville de Lausanne comptent 3 magasins "bureau-ventes". Le premier est situé dans la première partie du cimetière du Bois-de-Vaux, le second dans la deuxième partie du même cimetière, quant au troisième, il se trouve au cimetière de Montoie.

Depuis de très nombreuses années, les sommes encaissées dans les magasins sont amenées au trésor de nuit d'une banque de la place lausannoise, afin d'éviter de les conserver dans les coffres.

Ce principe engendre des problèmes de sécurité des sommes et des employés lors des transports d'argent, ainsi que ceux liés aux coffres présents dans les magasins.

En 2009, 150 transports ont été effectués pour une valeur d'environ fr. 450'000.- et, pour la plupart du temps, afin d'être le plus discret possible, dans une poche de pantalon ou de la veste d'un employé. L'acheminement se fait, la plupart du temps, au moyen d'un véhicule privé.

Il est également fréquent que les "bancomats" destinés au versement de l'argent soient défectueux ou indisponibles et que l'employé doive reprendre l'argent afin de trouver une autre agence et ceci, à la vue d'autres clients. Il arrive même que l'employé ait dû rentrer à la maison avec quelques milliers de francs sur lui.

Un sentiment d'insécurité est très largement perceptible auprès du personnel qui s'occupe de cette tâche et cette sensation, de plus en plus présente, a été malheureusement quelques fois corroborée par des faits produits dans la région.

Les magasins des cimetières ont également été victimes d'effraction, toujours hors présence du personnel. Cependant, les faits inhérents à ces cambriolages sont toujours élevés. La dernière effraction d'avril 2010 au cimetière du Bois-de-Vaux, a engendré un coût dépassant les fr. 9'000.- (argent dérobé et dégât).

Ce crédit supplémentaire permettra de mandater un transporteur de fonds pour l'acheminement de l'argent des cimetières à la banque.

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE	
		700 Développement stratégique	701 Comptabilité et finances	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia		
CH. PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau		40'000				40'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	18'900		45'000		530'000	593'900
	316	Loyers et redevances d'utilisation	25'800					25'800
	318	Autres prestations de tiers				106'000	34'600	140'600
	<b>TOTAL SERVICES INDUSTRIELS</b>		<b>44'700</b>	<b>40'000</b>	<b>45'000</b>	<b>106'000</b>	<b>564'600</b>	<b>800'300</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
Page du préavis		page 29	page 29	page 29	page 30	page 30		

**700 Développement stratégique**

		Budget	Crédit suppl.
700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 520'000.-	fr. 18'900.-
700.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 3'580'000.-	fr. 25'800.-

Au moment de l'élaboration du budget 2011 en juin 2010, les besoins en licences de logiciels ont été sous évalués. De plus, SUGAR CRM sera désormais également utilisé pour suivre l'évolution des clients de la télégestion et des installations intérieurs du chauffage à distance.

Quantité	Désignation	Prix/pce	Total
3x	Logiciels Adobe Acrobat Pro V9	fr. 380.-	fr. 1'140.-
1x	Logiciel Adobe Illustartor CS4	fr. 900.-	fr. 900.-
7x	Logiciels MS Project Pro	fr. 910.-	fr. 6'370.-
15x	Logiciels Visio Pro	fr. 520.-	fr. 7'800.-
2x	Logiciels MindManager Pro	fr. 330.-	fr. 660.-
1x	Logiciel d'accès AEOS/TYCO	fr. 2'000.-	fr. 2'000.-
60x	Logiciels SUGAR CRM	fr. 429.-	fr. 25'740.-

**701 Comptabilité et finances**

		Budget	Crédit suppl.
701.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 32'100.-	fr. 40'000.-

Conformément aux instructions reçues lors de l'élaboration du budget 2010, les SIL n'ont pas budgété de montant concernant les frais d'annonces pour la recherche de personnel pour 2011, ce budget étant regroupé au SPel.

Suite à des refus du SPeL de payer certaines factures, les SIL sont contraints de soumettre cette demande de crédit supplémentaire. La rareté de certaines compétences recherchées par les SIL impose une publication de certains postes dans des quotidiens tels que la NZZ ou Le Temps ainsi que la parution à plusieurs reprises de la même annonce.

**74 Gaz et chauffage à distance**

		Budget	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'730'000.-	fr. 45'000.-

Projet de construction d'une unité de remplissage de gaz naturel carburant (GNC) pour les véhicules de service du site de Pierre-de-Plan

Notre service a profité de la rénovation de la station de remplissage GNC à Rolle pour récupérer les deux compresseurs existants avec l'idée de les réutiliser sur le site de Pierre-de-Plan.

Le projet prévoit ainsi l'installation des deux compresseurs et de six bornes de remplissage GNC sur des places de parc existantes. Ces places ne seront dédiées qu'aux véhicules de service fonctionnant au GNC et nécessitant un remplissage quotidien. En fin de journée, le collaborateur gare son véhicule devant la borne et le connecte au système de remplissage. Le plein se déroule automatiquement durant la nuit. Le lendemain matin, le véhicule est prêt au service. Une des bornes sera dédiée au remplissage rapide pour les cas d'urgence grâce à un petit stockage annexe.

Cette installation permettrait de diminuer de manière significative les trajets inutiles que nos collaborateurs font régulièrement pour faire le plein aux stations de Malley et de la Borde, sans parler des pertes de temps que cela occasionne.

Les travaux devaient être réalisés en 2010 et financés sur le budget de fonctionnement 2010 par l'intermédiaire de la demande de crédit supplémentaire de fr. 45'000.- du 06.08.2010. Après analyse du dossier, le Service de l'urbanisme a exigé la mise à l'enquête publique de ces travaux de minime importance qui ont été de facto reportés au printemps 2011. Le montant de fr. 45'000.- demandé en 2010 n'a pas été dépensé et c'est pour cela que nous réitérons notre demande de crédit supplémentaire pour l'exercice 2011 afin de financer ces travaux cette année.

## 76 Electricité

		Budget	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'550'000.-	fr. 106'000.-

Usine de Lavey : fr. 86'000.-

En raison d'un départ à la retraite, qui interviendra fin février 2011, l'équipe de rotation partielle de l'usine de Lavey sera momentanément en sous-effectif.

Le temps de formation d'un remplaçant est d'environ une année. Pendant ce laps de temps, il est indispensable de pouvoir disposer d'une personne compétente pour assurer la rotation partielle.

Dans le cadre du contrat de partenariat avec la société Hydro Exploitation SA, nous avons la possibilité de louer les services d'une personne ayant la formation et les connaissances adéquates pour assurer cette rotation.

Mise à jour du programme SAP : fr. 20'000.-

La vérification officielle des compteurs du SEL était exécutée par notre laboratoire de métrologie. Cette tâche est désormais effectuée par le laboratoire du Groupement Romand (no 45), auquel la majorité des entreprises vaudoises d'électricité font appel.

Afin de permettre la migration de nos données informatiques relatives au suivi métrologique des compteurs, une mise à jour du programme SAP doit être réalisée par l'entreprise NEO Technologies.

Une partie de ce crédit supplémentaire avait déjà été demandée en août 2010.

## 77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl.
77.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'580'000.-	fr. 450'000.-

La très forte concurrence pour les services d'accès à internet, oblige le Service multimédia à demeurer attractif en termes d'offre. Nos nouvelles prestations nécessitent des modems de la dernière génération (modem loué à nos clients). Pour 2011, nous avons estimé et budgété l'achat de 3'000 modems, soit environ 750 modems par trimestre.

Le succès remporté au cours du premier trimestre 2011 - à savoir plus de 1'700 abonnements réalisés, équivalant à plus de 3'000 modems par semestre - correspond à notre estimation annuelle 2011. L'achat des 3'000 modems supplémentaires pour boucler l'année fait l'objet de ce crédit supplémentaire.

En résumé, le Service multimédia soumet une demande de crédit supplémentaire de fr. 450'000.- pour l'achat de 3'000 modems DOCSIS 3 et accessoires à fr. 150.-/pièce.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
77.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'580'000.-	<b>fr. 80'000.-</b>
77.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'670'000.-	<b>fr. 19'600.-</b>

L'aménagement de l'espace clients du Service multimédia, Place de l'Europe 2, 1003 Lausanne, n'étant plus au goût du jour, un changement de design et de mobilier s'est avéré déjà depuis quelque temps nécessaire. De plus, ce nouveau design a été adapté à la nouvelle identité visuelle de Citycable.

Le budget nécessaire pour cette refonte est de fr. 99'600.-.

Ce budget est prévu dans la rubrique budgétaire 77.319 et sera donc compensé par une économie dans celle-ci.

Il n'y a pas de recettes financières.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
77.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'670'000.-	<b>fr. 15'000.-</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006, le Service multimédia est locataire de 4 étages à la place de l'Europe 2. 28 personnes, comprenant le chef de service et la moitié de l'équipe de direction, y occupent des bureaux dans un espace ouvert. Lors de sa construction, une salle de séance de 10 personnes a été aménagée pour permettre de s'isoler lors d'entretiens confidentiels ou de recevoir des partenaires externes.

Cette situation ne répond plus aux besoins du service et il a été souhaité par le chef de service de disposer d'un espace fermé que le service pourrait également utiliser comme seconde salle de séance. En fin d'année, une offre de cloisons métalliques a été demandée à une entreprise et le coût n'a cependant pas pu être planifié au budget 2011.

Il est nécessaire de disposer d'une deuxième salle de séance dans les meilleurs délais.

Il n'y a pas de recette financière.

\* \* \*

## **B. AUTORISATIONS D'ACHATS**

### **1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

#### **150 Service d'organisation et d'informatique**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'500'000.-	<b>fr. 25'000.-</b>

Achat de 2 serveurs physiques pour l'application Extranet du Conseil communal et le guichet cartographique Internet

Le 8 avril 2011, le serveur physique sur lequel fonctionnait l'Extranet du Conseil communal ainsi que le guichet cartographique Internet a subi un dommage hardware majeur non réparable, ceci après 1'200 jours de fonctionnement sans interruption.

A titre provisoire, un basculement de ces applications sur un serveur de secours a été effectué, mais il est nécessaire de remplacer l'unité principale dans les meilleurs délais.

De plus, dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de remplacer les machines hébergeant les *FireWall* internes, lesquels fonctionnent sans interruption depuis 1'349 jours, afin de disposer d'un environnement homogène.

## 2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

### 2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl.
2101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 125'000.-	fr. 11'000.-

L'arrosage et l'entretien des terrains de sports est assuré par le personnel du Service des parcs et promenades. Au Centre sportif de Chavannes, le Service des sports dispose de quatre automates d'irrigation mobiles permettant d'arroser les dix terrains de football. Lors du dernier contrôle hivernal de ces appareils, il est apparu que l'un d'entre eux, acquis en 1985, se trouve en piteux état (axe d'entrée usé, vanne de déclenchement à changer et support d'arrêt de fin de course à réparer). Le coût estimé de sa remise en état s'élève à un montant compris entre 6'000 et 8'000 francs. Cette dépense s'avérant disproportionnée au regard de l'ancienneté de l'appareil, il apparaît préférable de le remplacer au plus vite pour permettre le maintien des prestations. De fait, quatre appareils suffisent juste pour assurer l'arrosage des terrains de sports du centre sportif en cause.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas le montant nécessaire pour absorber le coût de cette acquisition, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 11'000.- s'avère nécessaire.

### 2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 472'600.-	fr. 283'100.-

Acquisition d'un nouveau système permettant d'analyser les données électroniques des chauffeurs :  
fr. 20'100.-

Depuis le début des années 2000, le Corps de police utilise un matériel d'analyse électronique destiné à lire les disques tachygraphes analogiques et numériques des conducteurs professionnels soumis aux exigences des ordonnances des 19 juin 1995 et 6 mai 1981 sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels (OTR1 et OTR2). Nous relèverons au passage que les quelque 500 chauffeurs de taxi et minibus enregistrés à Lausanne sont également contrôlés par le biais de ce matériel, notamment sur demandes du préposé intercommunal aux taxis de l'arrondissement de Lausanne et environs.

Dès 2006, et pour faire suite aux décisions de la Confédération résultant d'accords internationaux, la division "Sécurité du trafic et stationnement" a dû compléter son installation par l'acquisition d'un software "TAKSWISS", permettant d'analyser les données des cartes électroniques des chauffeurs, en sus des disques tachygraphes évoqués ci-dessus.

Or, récemment, après quelque dix ans de service, le scanner principal servant à numériser ces disques est tombé en panne, sans qu'il soit possible de le réparer ou de le remplacer. De fait, l'entreprise qui avait fourni le matériel en cause n'existe plus. C'est pourquoi, dès lors que cet équipement est indispensable pour permettre au Corps de police de remplir ses obligations légales en matière de contrôle des chauffeurs professionnels sur la route et lors d'accidents graves, un nouveau fournisseur a été recherché et trouvé. Ce dernier dispose d'une solution globale sécurisée, largement utilisée par plusieurs corps de police de Suisse, pour un montant total de fr. 20'096.25.

Le budget des autorisations d'achats du Corps de police pour l'année en cours ne comprenant pas le montant nécessaire pour pouvoir procéder à cette acquisition, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Remplacement d'une moto : fr. 21'000.-

Attribuée au Groupe motocyclistes, la moto Suzuki 650, immatriculée VD 556, mise en circulation en juin 2009, a été mise hors d'usage le vendredi 10 septembre 2010, alors que son compteur affichait 11'040 km. En effet, l'accident de circulation, survenu lors d'une course urgente, à la route des Flumeaux, à la hauteur de l'avenue de la Confrérie à Prilly, a infligé à ce véhicule un dommage total.

Au vu de ce qui précède et afin que le Groupe motocyclistes puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, au plus vite, le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une moto dotée des équipements adéquats.

Cela étant, il convient de relever qu'un montant de fr. 14'520.- (correspondant à la valeur résiduelle du véhicule accidenté) a été versé le 9 décembre 2010, sur le compte CASCO des véhicules communaux 160.2410.1, par la compagnie Generali à Nyon, assureur du responsable de l'accident.

Acquisition d'un système informatique de technologie forensique : fr. 10'000.-

Depuis l'entrée en vigueur de CODEX, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Police judiciaire doit porter un nouveau regard sur l'avenir, notamment en créant une entité de soutien à l'enquête. Celle-ci sera amenée à contribuer à la récolte des éléments de preuve lors des investigations judiciaires, par le biais d'analyses techniques. Cette démarche s'inscrit en tout point dans la philosophie de travail du nouveau code de procédure pénale. A ce sujet, il est important de souligner que la police, dans le cadre de son travail quotidien, ne dispose plus que d'un délai de 24 heures pour fournir à l'autorité pénale des éléments de preuve ou des indices probants à l'en-droit d'auteurs d'infraction.

Dans un but d'efficience et dès lors que cet équipement est indispensable pour permettre à la Police judiciaire de remplir ses obligations légales, il s'avère nécessaire d'acquérir un système informatique de technologie forensique pour l'examen des téléphones mobiles, cartes SIM et appareils GPS, permettant aux enquêteurs de récupérer rapidement et efficacement des informations, telles que des images, des SMS, l'historique des appels, la liste des contacts, etc. Cet appareil permet également de récupérer les données effacées.

Le budget des autorisations d'achats du Corps de police pour l'année en cours ne comprenant pas le montant nécessaire pour pouvoir procéder à cette acquisition, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Mises à jour de logiciels : fr. 186'000.-

Depuis 2005 et dans le cadre d'une convention, le Corps de police partage un journal des événements avec la Police cantonale (JEP pour Journal des Evénements Police). D'autres corps ou groupements de polices du Canton s'y sont joints ou sont en phase de le faire, afin d'obtenir, à court terme, une vision globale des interventions survenant sur le territoire cantonal.

La mise en application, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, du nouveau Code de procédure pénale (nCPP - CODEX), implique une nouvelle modélisation du produit JEP et, donc, des travaux de développement importants. En parallèle, le logiciel de gestion des dossiers judiciaires (SINAP) et celui permettant la rédaction des rapports de police (GRAPHITE), également partagés, doivent être revus, afin de permettre le traitement des nombreuses réquisitions, devenues obligatoires pour l'exécution de chaque acte judiciaire, et la bonne forme des rapports de police qui leur sont associés.

Le budget des autorisations d'achats du Corps de police pour l'année en cours ne comprenant pas le montant nécessaire pour pouvoir procéder aux modifications indispensables des logiciels en cause, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Remplacement d'une moto : fr. 21'000.-

Attribuée au Groupe motocyclistes, la moto Suzuki 650 Police, immatriculée VD 195, mise en circulation en juin 2010, a été mise hors d'usage le lundi 28 février 2011, alors que son compteur affichait 6'585 km. L'accident de circulation, survenu lors d'une course urgente, à l'intersection sud du pont Chauderon à Lausanne, a infligé à ce véhicule un dommage total.

Au vu de ce qui précède et afin que le Groupe motocyclistes puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, au plus vite, le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une moto dotée des équipements adéquats.

Cela étant, il convient de relever qu'un montant, calculé en fonction de la valeur résiduelle de la moto (fr. 16'000.-) et du degré de responsabilité du conducteur de celle-ci, sera versé au fonds casco des véhicules communaux, par l'assureur de l'autre partie.

Modifications et déplacement du radar au carrefour rte de Chavannes/ch. du Bois-de-Vaux : fr. 25'000.-

Le carrefour route de Chavannes/chemin du Bois-de-Vaux est doté, depuis 2004, d'un système de contrôle du respect de la limite de vitesse et de la signalisation lumineuse. Depuis le début de 2011, cette installation a été mise hors service en raison d'un remplacement de canalisations, assorti de la réfection complète de la chaussée, avec passage de trois à deux voies de circulation et création d'un nouveau passage pour piétons, d'une piste cyclable sur les deux côtés de la route, ainsi que d'un sas à vélos. Cette nouvelle configuration des lieux implique, outre de déplacer d'une quinzaine de mètres l'installations en cause, d'apporter à celle-ci diverses modifications.

Afin de permettre à cette installation de reprendre au plus vite sa mission de surveillance du trafic, il convient d'effectuer sans attendre les modifications et le déplacement évoqué ci-dessus. C'est pourquoi, le budget des autorisations d'achats du Corps de police pour l'année en cours ne comprenant pas le montant nécessaire pour pouvoir procéder aux travaux en cause, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

**4. TRAVAUX****4201 Service des routes et de la mobilité**

		Budget	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 2'203'000.-	fr. 93'000.-

Lors d'une des dernières interventions, une saleuse tractée (RM 546, de 1983) a perdu une roue. Compte tenu de sa vétusté, sa remise en état est impossible, ce qui nous oblige à la mettre définitivement hors service (mise à la casse). Pour la remplacer, nous optons pour l'acquisition d'une saleuse portée (remplacement - coût fr. 36'500.-) permettant un gain en efficacité, la suppression d'un aide-chauffeur et un meilleur dosage de l'épandage du sel. Ce choix permet d'équiper un camion de 6.5 t. usuellement réservé au ramassage des corbeilles à déchets. Par conformité d'usage, nous devons également équiper ce camion d'une lame à neige (nouvelle acquisition - coût fr. 21'500.-). Notre choix s'est porté sur un agrégat qui équipe déjà d'autres camions affectés au déneigement (homogénéité du parc, facilités d'entretien et interchangeabilité en cas de panne du véhicule).

Par ailleurs, une opportunité se présente d'acheter une saleuse portée d'occasion (2005) de 5 m<sup>3</sup> pour un prix de fr. 35'000.-, au lieu de fr. 65'000.- pour un modèle neuf. Compte tenu de son parfait état, de la durée de vie d'un tel agrégat (15 ans) et du fait que notre service possède déjà ce type d'équipement (homogénéité du parc, facilités d'entretien et interchangeabilité en cas de panne du véhicule), nous proposons d'acquérir cet agrégat (nouvelle acquisition) et de l'installer sur un de nos poids lourds afin d'accroître, à moindre frais, nos moyens d'intervention, notamment lors d'abondantes chutes de neige comme ce fut le cas à fin novembre.

Les montants annoncés sur les autorisations d'achats 2011 ne permettant pas ces acquisitions, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour couvrir ces dépenses.

## 5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

### 5500 Service dentaire

		Budget	Crédit suppl.
550.1462.7	Véhicules, machines et matériel	fr. 75'000.-	fr. 42'000.-

#### Système de radiologie numérique

Une autorisation d'achat de fr. 30'000.- a été accordée par le Conseil communal pour renouveler l'appareil de radiologie dentaire en 2011. Il s'avère que le marché dentaire propose, depuis peu, à un prix modéré le système panoramique et céphalométrie numérique, système encore plus performant que celui autrefois proposé.

Le fonctionnement informatisé de cet appareil permettrait une amélioration importante dans la prise en charge du patient au cabinet de radiologie, grâce à sa vitesse et à sa précision. Au lieu d'une vingtaine de minutes par patient, le temps de passage serait réduit à environ une minute. Cette amélioration donnerait à la radiologue la possibilité de recevoir davantage de patients, d'effectuer plus de radiographies et d'améliorer la fluidité du travail de tout le service. Le nouvel appareil coûte fr. 58'000.-. Un crédit supplémentaire de fr. 28'000.- est nécessaire.

Dès lors que la facturation du travail radiologique par patient se monte à environ fr. 1'000.-, les recettes supplémentaires couvriraient l'achat de l'appareil dans un délai de 2 ans.

#### Installation de l'unité dentaire au Groupe

L'unité dentaire du cabinet rouge du service orthodontique doit être remplacée. Le Conseil communal a accepté la proposition d'achat d'une nouvelle installation en 2011 pour un montant de fr. 45'000.-.

Le chef du Service dentaire propose de modifier le fonctionnement du travail des cabinets de Montbenon. Le cabinet bleu sera aménagé de manière à permettre l'emplacement de 3 fauteuils simples avec lampes scialytiques, accompagné d'un seul élément mobile pour le dentiste, dont le prix total sera de fr. 59'000.-. Les possibilités de soin offertes par les 3 fauteuils dentaires assureraient la prise en charge d'un plus grand nombre de patients quotidiennement. Ce mode de faire correspond à ce qui se fait déjà avec satisfaction dans des cabinets dentaires de Suisse Romande.

L'installation dentaire du cabinet bleu serait transférée au cabinet rouge. Le Mikrona du rouge, à remplacer, trouvera une seconde vie dans un bâtiment scolaire où il servira pour les contrôles liés aux actions de dépistage.

Pour l'achat de 3 fauteuils en lieu et place d'un unit, le Service dentaire sollicite un crédit supplémentaire de fr. 14'000.-.

## 6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

### 6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 747'000.-	fr. 279'000.-

#### Remplacement d'une tondeuse : fr. 240'000.-

Le Service des parcs et promenades a acquis des tondeuses automotrices de grande capacité de tonte. Ce type de machine est principalement utilisé pour l'entretien des terrains de sport engazonnés et en général pour de grandes surfaces de gazon.

La machine utilisée actuellement est une tondeuse modèle Ransomes HR 9016 - n° 1046 - disposant d'une largeur de coupe de 488 cm.

Cette machine est assignée à des travaux de tonte sur le bas de la ville, notamment pour les 14 terrains de sport de Chavannes, les pelouses du parc Bourget, la piscine de Bellerive, la pelouse du théâtre de Vidy et la colline JJ. Dalcroze. Ces tâches représentent env. 800 heures de travail annuelles, soit plus de 6'500 heures depuis son achat.

Cette tondeuse effectue de nombreux déplacements sur la chaussée à une vitesse de 25 km/heure avec un châssis sans suspension ce qui a un impact important sur l'usure de ce véhicule. Du point de vue sécurité, cette tondeuse a un système de freinage mécanique rudimentaire, se déplace à basse vitesse et son encombrement et les problèmes de visibilité nécessitent une attention élevée du conducteur.

Suite à une panne majeure récente du système de freinage, cette machine n'est aujourd'hui plus en état d'effectuer les tâches qui lui sont confiées. Selon une première évaluation des frais de révision, il faudra compter au minimum 38'000 francs pour l'entretien courant et la remise en état du système hydraulique défaillant. De plus, l'entreprise mandatée pour l'entretien ne garantit pas qu'avec cette réparation, la tondeuse fonctionnera correctement.

Il est important de préciser que cette machine a un coût d'entretien élevé. En effet, à ce jour, les divers services et réparations ont coûté 85'000 francs.

Au vu de la vétusté de cette machine et des nombreux problèmes survenus ces 3 dernières années, il est proposé de remplacer cette tondeuse. La nouvelle machine sera une machine plus polyvalente qui aura les avantages suivants :

- véhicule mieux adapté à la circulation
- amélioration de la sécurité du conducteur (visibilité, système de freinage)
- amélioration du confort d'utilisation pendant la tonte (environ 30 heures par semaine)
- amélioration de la qualité de la coupe, pression au sol de la machine
- conception mécanique simple et normalisée (composants connus et facilement disponibles)
- impacts environnementaux plus faibles (motorisation aux normes en matière de dépollution, équipement d'un filtre à particules, niveau d'émission sonore)
- véhicule utilisé toute l'année pour différentes tâches.

Remplacement d'une voiture : fr. 39'000.-

Le Service des parcs et promenades a acquis en 1993 une voiture break neuve pour un montant de fr. 23'000.-. Ce véhicule est utilisé hebdomadairement par le chef de secteur qui doit disposer impérativement d'un véhicule pour tourner auprès de ses équipes disséminées sur tout son secteur. Il doit également livrer du matériel, déplacer des membres de son personnel et se rendre à des séances de chantier.

Actuellement, ce véhicule totalise 212'000 km au compteur et le service a reçu une convocation du service des automobiles pour l'expertise technique. Lors de la préparation dans nos ateliers, il a été constaté de très gros dégâts de corrosion ainsi que la nécessité de remplacer des éléments importants de direction et de suspension. Le devis établi par le technicien de l'atelier mécanique s'élève à fr. 8'750.- (montant pour des travaux effectués en interne dans les ateliers de la Ville).

Depuis 18 ans, le service a investi pour l'entretien courant et réparation de ce véhicule la somme de fr. 16'700.-. La valeur vénale de ce véhicule, en l'état, expertisé et sans corrosion, est à ce jour, de fr. 1'430.-.

Au vu de la vétusté et des travaux à effectuer, il semble plus raisonnable de le remplacer par un nouveau véhicule et il est proposé d'acquérir un véhicule de nouvelle génération bi-mode (essence/électrique) adaptée aux normes environnementales et sécuritaires.

**7. SERVICES INDUSTRIELS****700 Développement stratégique**

		Budget	Crédit suppl.
700.146	Véhicules, machines et matériel	fr. 147'765.-	fr. 28'000.-

Au moment de l'élaboration du budget 2011 effectué en juin 2010, les remplacements de Smartphone ont été sous évalués.

Quantité	Désignation critères définis	Prix/pce
70x	Smartphones HTC	fr. 400.-

**74 Gaz et chauffage à distance**

		Budget	Crédit suppl.
74.146	Véhicules, machines et matériel	fr. 20'000.-	fr. 12'000.-

Suite à une anomalie dans le fonctionnement d'une pompe de la chaudière 5, il s'est avéré nécessaire d'acquies un appareil de mesure de vibration afin d'assurer une maintenance préventive pour nos machines tournantes. Une quarantaine de pompes couplées à des moteurs ainsi qu'une trentaine de ventilateurs sont actuellement disponibles sur le site de Pierre-de-Plan. Un appareil de mesure de vibration est indispensable afin d'assurer la fiabilité et la sécurité des installations.

**77 Multimédia**

		Budget	Crédit suppl.
77.146	Véhicules, machines et matériel	fr. 174'000.-	fr. 300'000.-

La nécessité d'offrir de nouvelles prestations calquées sur le marché de l'internet, entraîne une obsolescence prématurée de nos équipements serveurs nous obligeant à revoir notre planification de renouvellement de notre parc de serveurs.

En effet, les serveurs HP datent du démarrage des services Internet de Citycable en 2005, desservant à l'époque plus de 5'000 clients internet.

La croissance de notre clientèle en 5 ans et le succès des prestations internet offertes, (en fin d'année 2011 nous approcherons les 20'000 clients internet et 5'000 clients de la téléphonie), ont mis en évidence les limites de notre réseau de serveurs. Les services délivrés sont devenus vulnérables par le manque de redondance entre les serveurs et par l'augmentation de la charge, conséquence de notre croissance.

Ce sont les raisons pour lesquelles le Service multimédia soumet une demande de crédit supplémentaire de fr. 300'000.- pour le remplacement des 22 serveurs actuels, par 6 nouveaux serveurs équipés de logiciels de virtualisation, offrant les fonctionnalités de gestion et de répartition de charge ainsi que la redondance. Au travers de ses nouveaux serveurs, Citycable pourra garantir la pérennité de son service internet et téléphonique sur le réseau actuel et être prêts pour le déploiement sur le réseau fibre optique.

Il n'y a pas de recette financière directe, mais une fiabilisation des services actuels contribuant au développement de nouvelles offres.

## C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

### 2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

#### 2400 Corps de police

		Crédit voté	Crédit compl.
2400.509.2447	Gestao-sm – Renouvellement des logiciels de gestion	fr. 1'274'000.-	fr. 40'000.-

#### Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales

En vue de clore ce projet, il est nécessaire d'implémenter les quatre modules ci-dessous, non prévus au départ. A cette fin, un crédit complémentaire de fr. 40'000.- est nécessaire selon le décompte suivant :

Crédit voté	fr. 1'274'700.00
./. Utilisation	fr. 1'187'276.60
Disponibles	fr. 87'423.40
./. Avenant Yellowpay (paiement par internet par cartes de crédit)	fr. 28'557.05
./. Mofis FR (identification véhicules à plaques françaises)	fr. 10'000.00
./. Codex (adaptation au nouveau code de procédure pénal)	fr. 55'000.00
./. e-LP (échange de données par voie électronique avec les offices de poursuites)	fr. 28'403.40
	fr. -34'537.05
Dépassement	

De cette prévision il faut encore tenir compte de l'augmentation de 0.4 % de la TVA dès le 01.01.2011 et de la possible réactualisation de certaines offres.

### 7. SERVICES INDUSTRIELS

#### 76 Service de l'électricité

		Crédit voté	Crédit compl.
Préavis N° 2009/56	Programme d'entretien et de remise en état du patrimoine immobilier des Services industriels - Crédit-cadre quadriennal 2010-2013	fr. 3'450'000.-	fr. 42'000.-

La salle de commande du CEPP est climatisée pour assurer le bon fonctionnement des équipements informatiques qui y sont utilisés 24h/24.

La climatisation, qui date de 1986, est tombée en panne. Les pièces de rechange ne sont plus disponibles sur le marché et le gaz réfrigérant, utilisé par le circuit primaire, ne peut plus être remplacé. En effet, ce gaz a été interdit dès 2010 pour des raisons de protection de l'environnement.

Par conséquent, nous devons impérativement remplacer cette climatisation dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011.

\* \* \*

## CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2011/31 de la Municipalité, du 25 mai 2011;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;  
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2011, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	<i>fr.</i>	<i>Dont en recettes fr.</i>
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>7'993'900.-</u>	<u>306'200.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 31 du préavis)</i>	<u>1'073'100.-</u>	<u>0.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 38 du préavis)</i>	<u>82'000.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Christian Zutter

**Incidence sur le budget de 2011**

Déficit prévu au budget de 2011		13'169'200.-
Nouveaux crédits votés	2'445'200.-	
Moins recettes	<u>- 317'000.-</u>	2'128'200.-
Nouveaux crédits demandés		836'900.-
Présent crédit	7'993'900.-	
Moins recettes	<u>- 306'200.-</u>	<u>7'687'700.-</u>
Déficit total présumé		<u><u>23'822'000.-</u></u>